Recyclage des membres du CSE – Entreprises de moins de 50 salariés

CSE01

Actualisez vos connaissances et renforcez votre efficacité dans l'exercice de votre mandat d'élu du CSE. Cette formation de renouvellement, spécialement conçue pour les entreprises de 11 à 49 salariés, vous permet de consolider vos compétences en santé, sécurité et conditions de travail, d'analyser les risques professionnels, de maîtriser les droits d'alerte et de transformer les situations rencontrées sur le terrain en actions concrètes de prévention.

Présentiel et/ou Distanciel (Dates ou Participants) -

Objectifs

Cette formation vise à permettre à l'entreprise et aux membres du CSE de :

- **Maintenir les compétences réglementaires des élus** dans le cadre du renouvellement de leur mandat.
- **Renforcer l'efficacité du dialogue social** entre les représentants du personnel, l'employeur et les salariés.
- **Améliorer la prévention des risques professionnels** grâce à une meilleure analyse des situations de travail.
- **Développer l'autonomie des élus** dans la préparation des réunions, des inspections, des enquêtes et des actions de prévention.
- **Sécuriser l'exercice des missions du CSE**, notamment lors du traitement des réclamations et de la mise en œuvre des droits d'alerte.
- **Favoriser la construction d'actions concrètes et adaptées** aux enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail de l'entreprise.
- **Contribuer à l'amélioration durable des conditions de travail** et à la réduction des accidents, incidents et situations à risque.

Les + métier

Recyclage SSCT du CSE à Lyon pour les entreprises de 11 à 49 salariés : actualisez vos connaissances et renforcez vos actions de prévention au travail.

Public Visé

Membres élus titulaires ou suppléants du CSE d'une entreprise employant de 11 à 49 salariés.Représentants du personnel en renouvellement de mandat ou ayant exercé un mandat pendant quatre années, consécutives ou non.Membres souhaitant actualiser et perfectionner leurs compétences en santé, sécurité et conditions de travail.

Pré Requis

Être **membre élu titulaire ou suppléant du CSE** d'une entreprise employant de **11 à 49 salariés**, dans le cadre d'un renouvellement de mandat.
Avoir déjà suivi la **formation initiale en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE**, ou disposer d'une expérience équivalente dans l'exercice des missions du CSE.
Pour relever du renouvellement réglementaire, avoir exercé un mandat de représentant du personnel pendant **quatre années, consécutives ou non**.
Comprendre et s'exprimer en français afin de participer aux échanges, études de cas et exercices pratiques.
Aucun niveau de diplôme ni aucune qualification technique particulière ne sont exigés.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Actualiser leurs connaissances sur les missions, les attributions et les moyens du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés.
Identifier les évolutions réglementaires en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail intervenues depuis leur précédente formation.
Recueillir, analyser et présenter à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives des salariés.
Repérer et analyser les risques professionnels, notamment à partir du DUERP, des situations de travail et des retours des salariés.
Réaliser des inspections et participer aux enquêtes menées à la suite d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle ou d'un incident.
Mettre en œuvre les droits d'alerte du CSE face à une atteinte aux droits des personnes, un danger grave et imminent ou une situation préoccupante.
Proposer et suivre des actions concrètes de prévention, adaptées aux risques et aux réalités de l'entreprise.

Parcours pédagogique

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Renouvellement de la formation SSCT des membres du CSE – Entreprises de 11 à 49 salariés
Le programme est construit à partir de l'expérience acquise par les élus. Il vise l'actualisation et le perfectionnement des connaissances, en tenant compte des évolutions réglementaires, technologiques et organisationnelles de l'entreprise.

- **Retour d'expérience sur le mandat exercé** : analyse des pratiques, difficultés rencontrées, situations traitées et besoins d'approfondissement.
- **Actualisation du cadre réglementaire du CSE** : missions, attributions, moyens d'action, responsabilités et protection des représentants du personnel.
- **Fonctionnement du CSE dans une entreprise de 11 à 49 salariés** : préparation des réunions, formulation des questions, traçabilité des échanges et suivi des réponses de l'employeur.
- **Traitement des réclamations individuelles et collectives** : recueil des faits, qualification de la demande, argumentation et présentation à l'employeur.
- **Santé, sécurité et conditions de travail** : principes généraux de prévention, acteurs internes et externes, responsabilités et analyse des situations de travail.
- **Évaluation des risques professionnels** : identification des dangers, analyse des risques, lecture du DUERP et suivi de la liste des actions de prévention et de protection.
- **Prévention des risques professionnels** : risques physiques, chimiques, organisationnels, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- **Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles** : recueil des faits, recherche des causes, réalisation d'une enquête et proposition de mesures correctives.
- **Droits d'alerte du CSE** : atteinte aux droits des personnes, danger grave et imminent, santé publique et environnement ; distinction entre droit d'alerte et droit de retrait.
- **Construction et suivi des actions de prévention** : hiérarchisation des mesures, formulation de propositions, définition des responsables et suivi de leur mise en œuvre.
- **Mises en situation et études de cas** adaptées aux problématiques rencontrées par les participants dans leur entreprise.
- **Élaboration d'un plan d'action individuel ou collectif** permettant de transférer les acquis dans l'exercice du mandat.

Dans les entreprises de 11 à 49 salariés, le CSE présente les réclamations des salariés, contribue à la santé, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail, réalise des enquêtes après accident du travail ou maladie professionnelle et exerce notamment les droits d'alerte relatifs aux droits des personnes et au danger grave et imminent.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une **pédagogie active et participative**, adaptée à l'expérience des membres du CSE en renouvellement de mandat. Les méthodes suivantes sont mises en œuvre :

- **Apports théoriques et réglementaires ciblés**, illustrés par des exemples concrets issus du fonctionnement d'un CSE dans une entreprise de 11 à 49 salariés.
- **Échanges de pratiques et retours d'expérience** permettant d'identifier les difficultés rencontrées par les participants pendant leur mandat.
- **Méthode interrogative**, fondée sur le questionnement, les échanges dirigés et la recherche collective de solutions.
- **Études de cas** portant sur les réclamations des salariés, l'analyse des risques, le DUERP, les accidents du travail et les droits d'alerte.
- **Mises en situation et simulations**, notamment pour préparer une réunion, présenter une réclamation, conduire une inspection ou réagir face à une situation dangereuse.
- **Travaux individuels et en sous-groupes** favorisant l'analyse, l'argumentation et la construction d'actions de prévention.
- **Débriefings et corrections collectives** permettant de consolider les acquis et de transposer les compétences dans l'entreprise.

Le formateur adapte les exemples, les exercices et le rythme pédagogique au niveau de connaissance, à l'expérience et aux situations professionnelles des participants.

Modalités de suivi

Feuille d'émargement individuelle, signée par demi-journée par les participants et le formateur, au format papier ou numérique.
Suivi de l'assiduité et de la participation pendant toute la durée de la formation.
Accompagnement pédagogique continu par le formateur au moyen de questions, échanges, exercices, études de cas et mises en situation.
Suivi de la progression individuelle à partir des résultats aux évaluations formatives et des observations réalisées pendant les activités pratiques.

Moyens pédagogiques

Salle de formation adaptée, équipée de tables, chaises et d'un espace permettant les travaux en sous-groupes.
Ordinateur et vidéoprojecteur ou écran de présentation pour la diffusion des supports pédagogiques.
Support de formation numérique ou papier remis aux participants.
Extraits du Code du travail, ressources réglementaires et documents de référence relatifs aux missions du CSE.
Modèles et exemples de documents utilisés dans le cadre du mandat : ordre du jour, procès-verbal, registre des réclamations, fiche d'inspection, rapport d'enquête et procédure de droit d'alerte.
Exemples de DUERP, plans d'action et grilles d'analyse des risques professionnels.
Fiches d'exercices, études de cas, scénarios de mises en situation et travaux en sous-groupes.
Quiz, questionnaires et grilles d'évaluation permettant de vérifier la progression et l'acquisition des compétences.
Tableau blanc, paperboard ou outils numériques collaboratifs pour les restitutions et synthèses collectives.
Documents propres à l'entreprise pouvant être exploités, sous réserve de leur transmission et du respect de leur confidentialité.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Traçabilité des évaluations au moyen des questionnaires, travaux réalisés et grilles d'évaluation conservés dans le dossier de formation.
Questionnaire de satisfaction à chaud complété par les participants à l'issue de la session.
Remise d'un **certificat de réalisation** et d'une **attestation individuelle de fin de formation** précisant les objectifs, la durée et les résultats de l'évaluation des acquis.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur-consultant spécialisé dans le fonctionnement du CSE, le droit social et la prévention des risques professionnels, disposant d'une expérience significative dans l'accompagnement des représentants du personnel et des entreprises.
L'intervenant maîtrise notamment :
- les missions et moyens du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés ;
- la réglementation en santé, sécurité et conditions de travail ;
- l'analyse des risques professionnels et l'exploitation du DUERP ;
- la conduite des inspections et des enquêtes après accident ;
- les droits d'alerte, les risques psychosociaux, le harcèlement et les agissements sexistes ;
- les techniques d'animation adaptées à des élus expérimentés en renouvellement de mandat.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluation diagnostique en début de formation afin d'identifier les connaissances, l'expérience des participants et leurs besoins d'actualisation.
Évaluations formatives tout au long de la formation au moyen de questions orales, quiz, échanges dirigés et mises en situation.
Études de cas pratiques portant notamment sur l'analyse d'une situation de travail, l'exploitation du DUERP, la conduite d'une inspection, l'analyse d'un accident et l'exercice d'un droit d'alerte.
Évaluation des compétences acquises à partir d'exercices individuels ou collectifs et d'une grille d'observation renseignée par le formateur.
Questionnaire final de validation des acquis, sous forme de QCM ou de questions à réponses courtes.
Autoévaluation du participant sur l'atteinte des objectifs pédagogiques et sa capacité à réinvestir les acquis dans l'exercice de son mandat.
Remise d'une **attestation individuelle de fin de formation**, sous réserve de la participation à l'ensemble de la session.

Moyens à mettre en oeuvre

Dans le cadre d'une formation réalisée en intra-entreprise, le client prévoit : une salle de formation calme, éclairée et adaptée au nombre de participants, équipée de tables et de chaises. un vidéoprojecteur ou un écran de présentation, ainsi qu'une connexion électrique accessible. un tableau blanc ou paperboard avec les consommables nécessaires. une connexion Internet, lorsqu'elle est disponible, pour la consultation de ressources réglementaires ou l'utilisation d'outils numériques. un espace permettant l'organisation de travaux en sous-groupes et de mises en situation. l'accès, sous réserve de confidentialité, aux documents utiles à l'adaptation de la formation : document unique d'évaluation des risques professionnels — DUERP ; programme annuel ou plan d'action de prévention ; procès-verbaux ou comptes rendus du CSE ; registre des réclamations ; règlement intérieur du CSE, le cas échéant ; données relatives aux accidents du travail, incidents ou maladies professionnelles ; procédures internes et documents de prévention applicables dans l'entreprise. lorsque le programme prévoit une inspection ou une observation des situations de travail, un accès sécurisé aux zones concernées, accompagné par un représentant de l'entreprise. les équipements de protection individuelle nécessaires à l'accès aux installations, lorsque ceux-ci sont imposés par les règles du site. les documents transmis sont utilisés uniquement dans le cadre de la formation et dans le respect de leur confidentialité. EVINCEL fournit les supports de cours, études de cas, exercices et outils d'évaluation.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription, le participant ou le commanditaire est invité à signaler au **référent handicap d'EVINCEL** toute situation nécessitant un aménagement afin d'anticiper les conditions d'accueil et de participation.
Une analyse individualisée des besoins est réalisée pour définir les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles appropriées : accessibilité des supports, rythme et horaires, pauses supplémentaires, modalités d'évaluation, installation dans la salle, matériel spécifique ou intervention d'un prestataire spécialisé. Les organismes de formation doivent prévoir les adaptations nécessaires pour compenser les conséquences du handicap dans le parcours de formation.
Pour une formation en intra-entreprise, le client veille à mettre à disposition des locaux accessibles et à communiquer les éventuelles contraintes du site. Lorsque les adaptations nécessaires ne peuvent pas être réalisées directement, EVINCEL peut solliciter les acteurs spécialisés, notamment la **Ressource Handicap Formation de l'Agefiph**, afin de rechercher une solution adaptée.

Durée

21.00 Heures **3** Jours

Effectif

2 à 10 participants

Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique
Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr